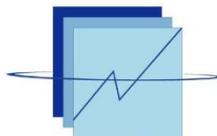


République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse

T1 2024



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,  
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

#### Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

#### Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%.

## **Analyse d'ensemble : Une hausse du nombre d'employés**

Au premier trimestre 2024, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 338 125 contre 333 321 un an plus tôt, soit une augmentation de 1,4%. De même, les rémunérations globales s'accroissent de 9,0% sur la même période, passant de 347,3 milliards de FCFA à 378,5 milliards de FCFA. En revanche, les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé diminuent de 0,3% sur la période.

### **I. Analyse de l'emploi**

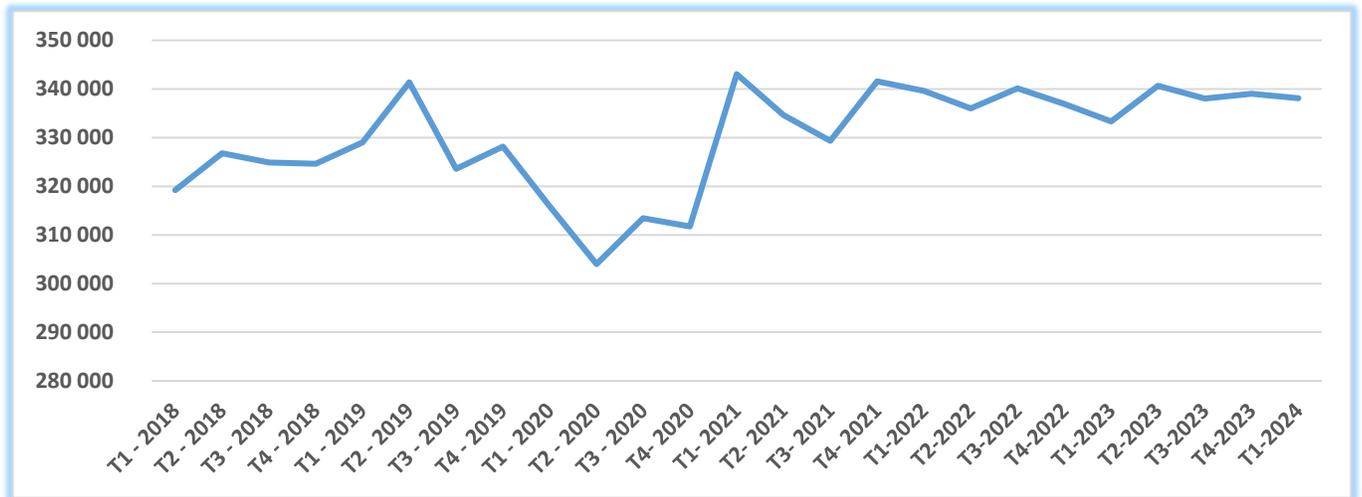
#### **I.1 Vue d'ensemble : Le nombre d'employés dans le secteur moderne augmente de 1,4%.**

Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, se relève de 1,4% au premier trimestre 2024, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à la progression des effectifs dans tous les secteurs hormis l'industrie.

Le repli du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie (-8,9%) est lié à celui des effectifs dans les activités de fabrication (-10,5%). Toutefois, il est noté une augmentation du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités de production d'eau (+15,7%), des activités extractives (+5,1%) et de production et distribution de gaz et d'électricité (+3,3%).

L'accroissement des effectifs dans les services (+4,9%) est imputable à l'augmentation du nombre d'employés dans ses sous-secteurs hormis celui des activités financières et d'assurance (-2,6%).

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne**



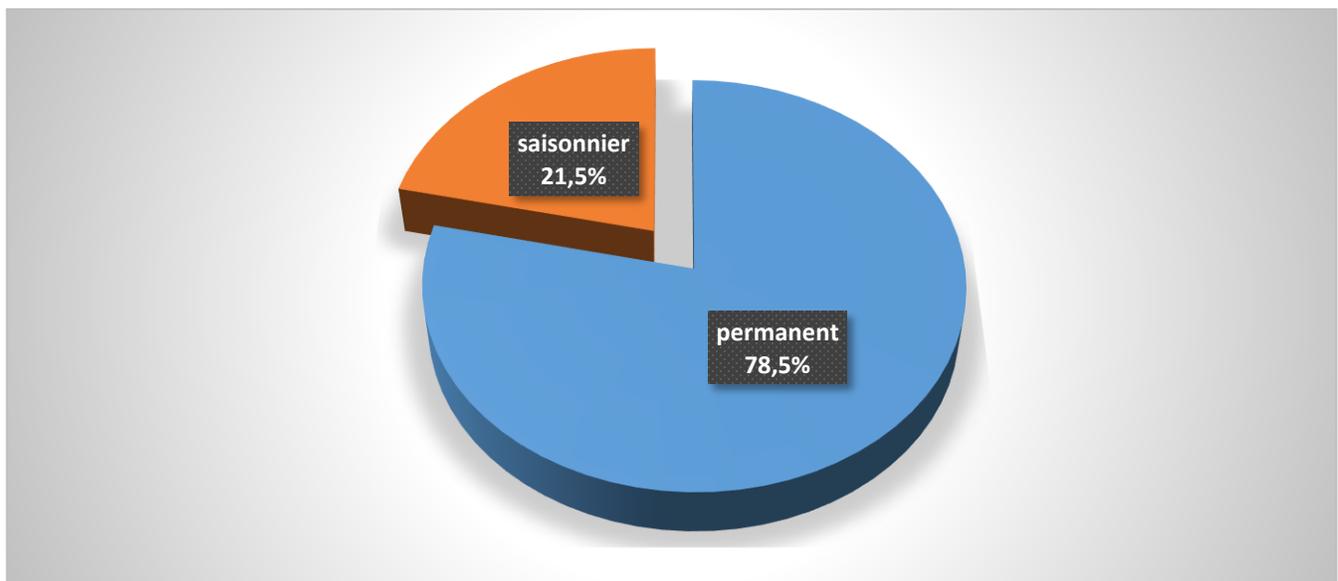
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au premier trimestre 2024. En effet, 78,5% des employés du secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la quasi-totalité des branches d'activités. Cependant, il convient de noter un recours assez important à des saisonniers dans les sous-secteurs des services de soutien et de bureau (45,8%), de l'enseignement (45,7%), des industries extractives (33,2%) et de la construction (29,0%).

**Graphique 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au premier trimestre 2024**

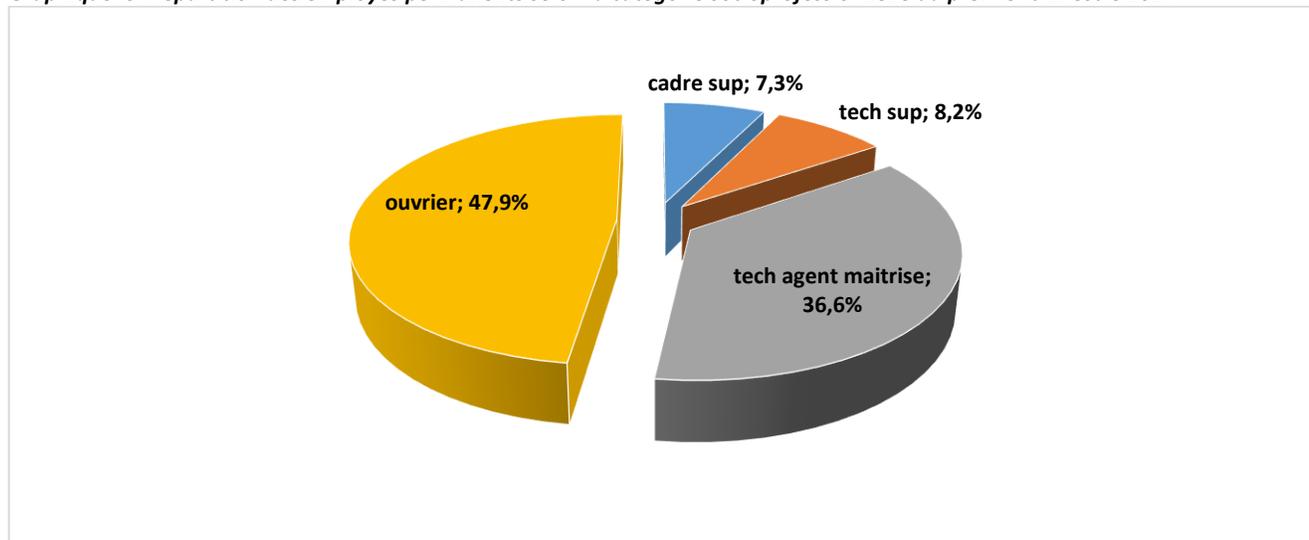


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents, dans le secteur moderne hors administration publique, suivant la catégorie socioprofessionnelle, au premier trimestre 2024, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (47,9%). Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 36,6% des permanents. Les techniciens supérieurs et cadres moyens ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 8,2% et de 7,3%.

Graphique: 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2024



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l'« électricité et gaz » et de l'« eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 61,5% et 48,2%.

Par ailleurs, au titre du trimestre sous revue, 68,6% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 46,9% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. L'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (77,8%), les activités immobilières (66,7%), artistiques, sportives et récréatives (55,2%), les services d'hébergement et de restauration (53,1%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (41,0%) et de l'enseignement (35,9%) ainsi que les activités

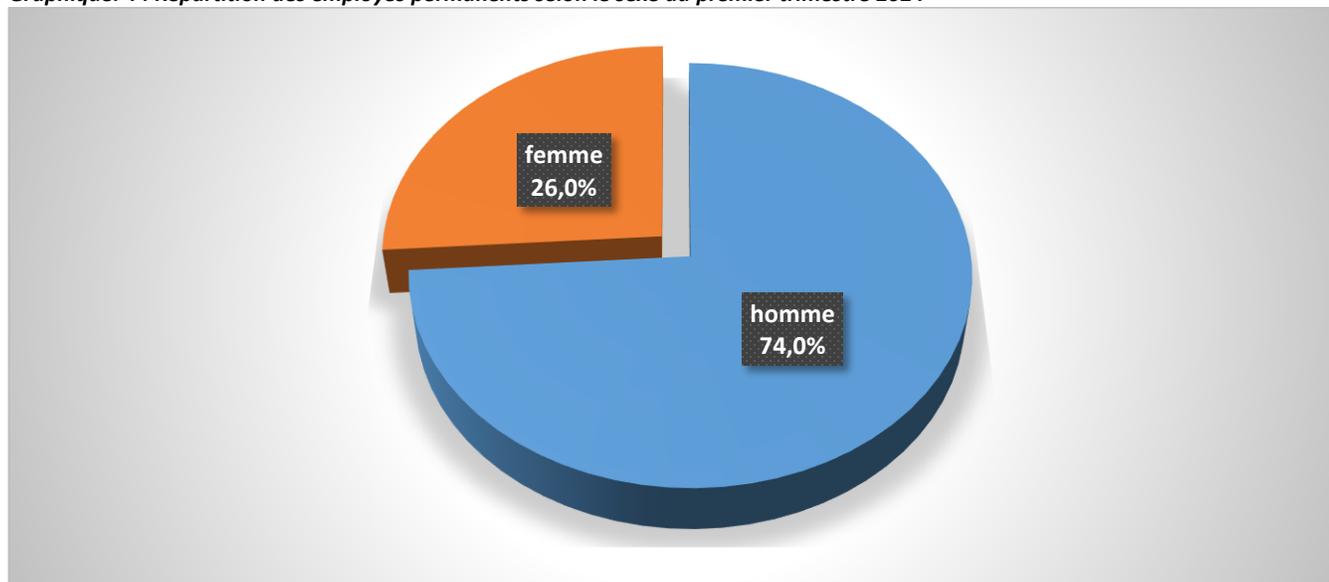
spécialisées, scientifiques et techniques (30,9%), tandis que les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,1%), le transport et l'entreposage (40,9%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les techniciens supérieurs (36,2%) qui ont été plus nombreux au premier trimestre 2024.

#### **I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe**

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,0% des permanents au premier trimestre 2024.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services (38,5%), en particulier dans les sous-secteurs des activités pour la santé humaine et l'action sociale (47,6%), de l'enseignement (47,3%), des activités financières et d'assurance (44,8%) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (44,2%).

*Graphique: 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au premier trimestre 2024*



*Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC*

## **II. Analyse de la rémunération**

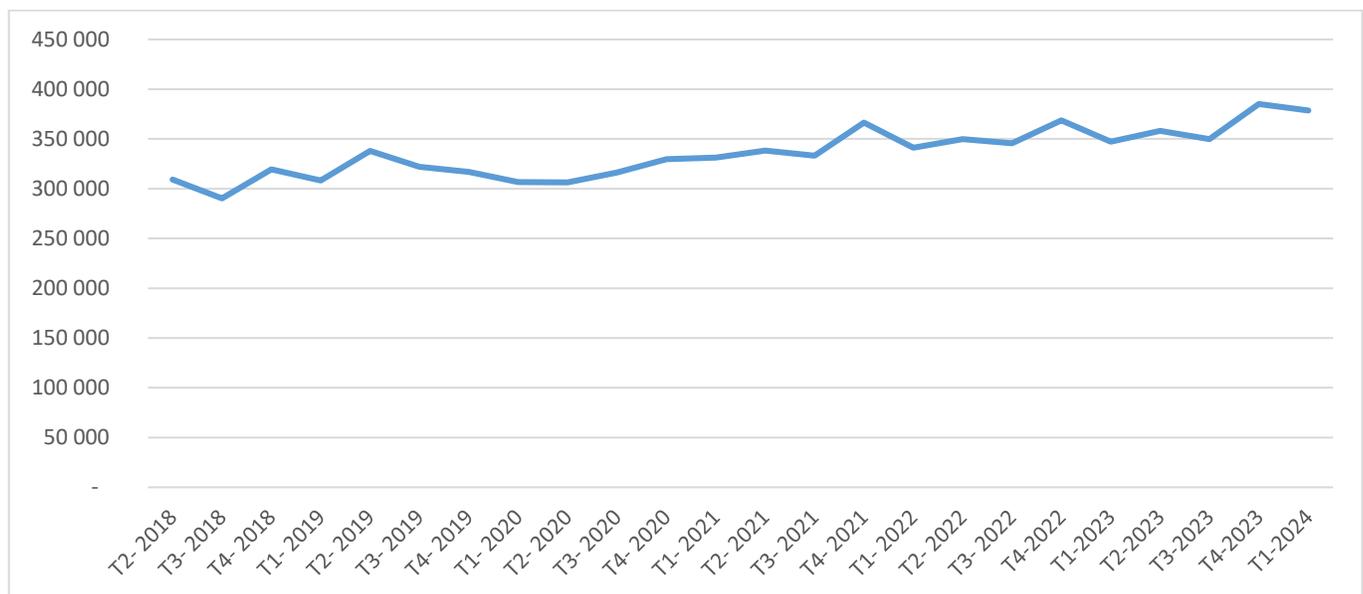
### **II.1. Vue d'ensemble : la rémunération des travailleurs progresse de 9,0%**

Au premier trimestre 2024, la masse salariale dans le secteur moderne s'établit à 378,5 milliards de FCFA contre 347,3 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 9,0%.

Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de la construction (+33,8%), de l'industrie (+15,5%), des services (+4,2%) et du commerce (+2,3%).

L'augmentation de la masse salariale dans le secteur de l'industrie est portée par celle des rémunérations dans tous ses sous-secteurs, en particulier celui des activités de production d'eau et de l'assainissement (+26,6%) et des activités extractives (+23,7%). Dans les services, la progression de la masse salariale est consécutive à sa hausse dans les sous-secteurs des activités sportives et récréatives (+16,9%), des activités de services de soutien et de bureau (+14,9%), du transport et de l'entreposage (+12,2%), de l'enseignement (+12,1%), de l'hébergement et de la restauration (+11,5%) et de l'information et de la communication (+8,6%).

**Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique**



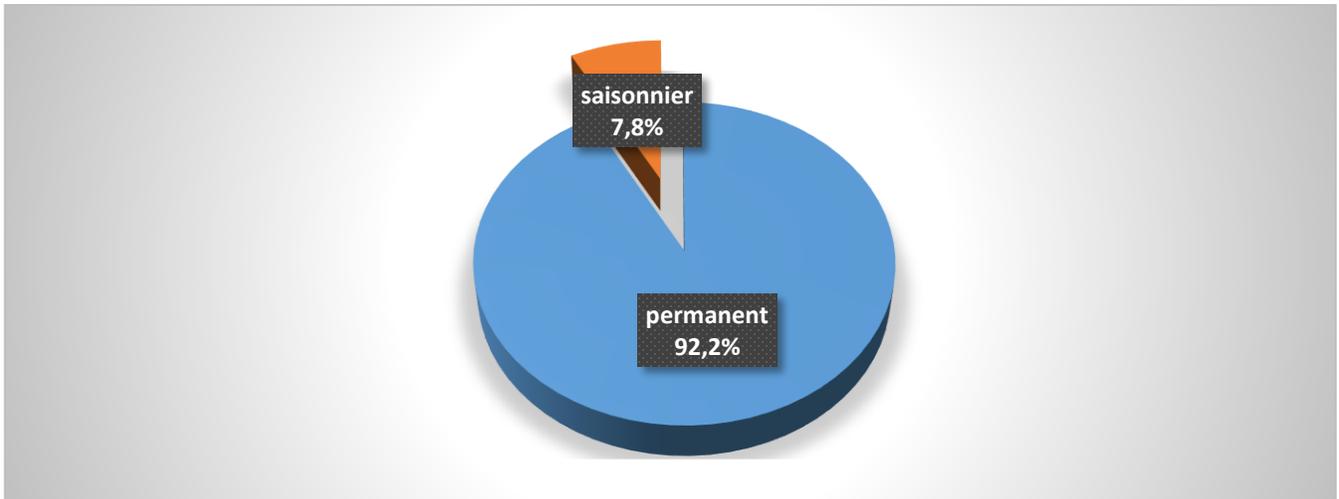
**Source :** ANSD/DSECN/DSC/BEC

## **II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)**

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (92,2%) des salaires versés au premier trimestre 2024 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au premier trimestre 2024 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans l'enseignement (34,2%) et dans les activités de soutien et de bureau est versée au personnel non permanent.

**Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au premier trimestre 2024**

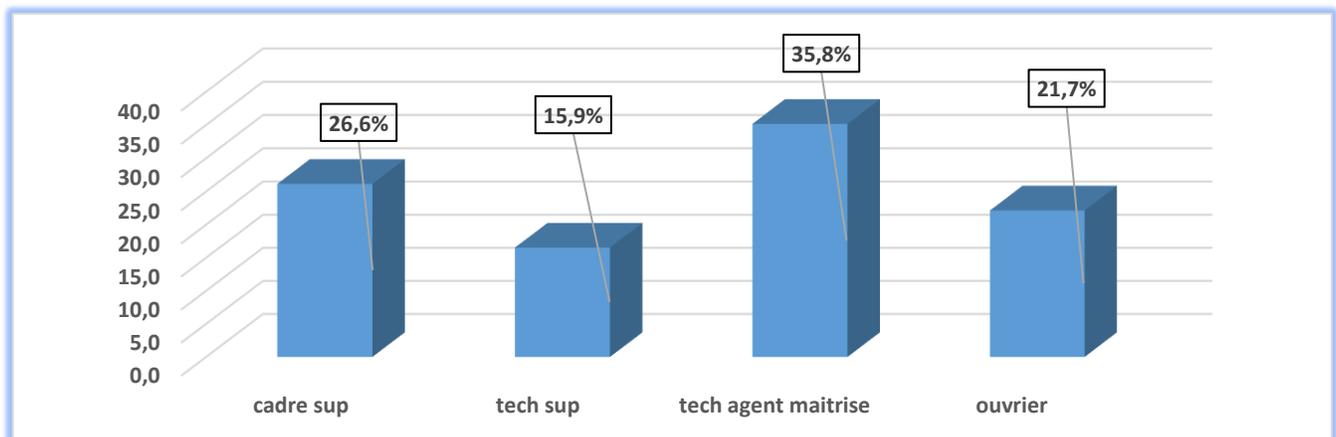


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au premier trimestre 2024, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 42,5% de la rémunération est versée à 15,5% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,3% et 8,2% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 26,6% et 15,9% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 47,9% des effectifs permanents au premier trimestre 2024 ont reçu 21,7% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (36,6% des effectifs), ils ont perçu 35,8% de la rémunération.

**Graphique 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2024**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 38,0% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 28,2% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 16,5% et 17,2% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 32,6% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 24,1% et 16,0% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la construction, ils ont perçu 27,3% de la masse salariale versée au premier trimestre 2024 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 35,2% de la rémunération du premier trimestre 2024. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu 28,1% des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 21,6% et 15,1% des salaires.

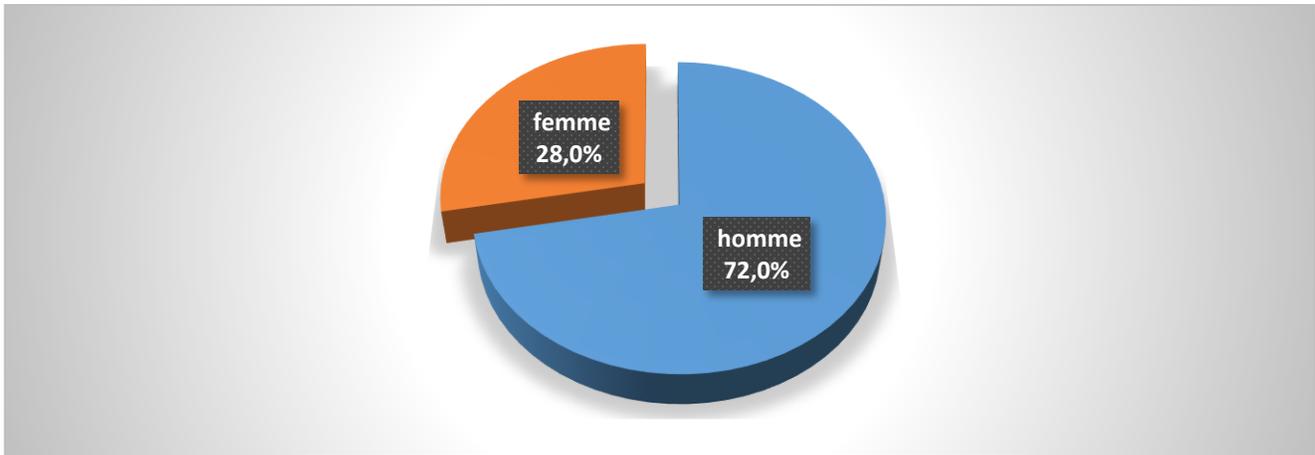
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du premier trimestre 2024 sont versés aux cadres supérieurs (31,3%) et techniciens et agents de maîtrise (37,5%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 15,1% et 16,0%.

#### **II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe**

Parallèlement à la distribution des effectifs, 72,0% des salaires versés aux permanents au premier trimestre 2024 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs de l'activité immobilières (49,0%), de la santé et de l'action sociale (48,1%), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (47,7%), de l'enseignement (45,0%) et des activités financières et d'assurance (41,0%) est versée aux femmes.

**Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au premier trimestre 2024**

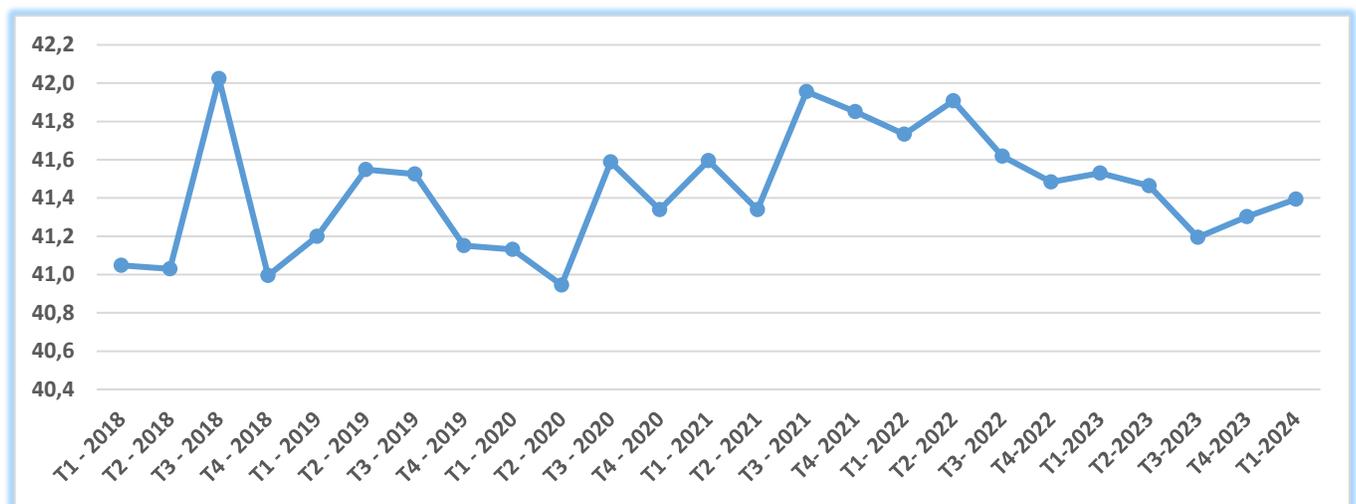


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,4 heures au premier trimestre 2024 contre 41,5 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une baisse de 0,3%. Cette situation est imputable principalement à la diminution des heures moyennes hebdomadaires travaillées dans les services (-2,2%), dans l'industrie (-1,5%), ainsi que dans la construction (-0,1%). En revanche, sur la même période, elles ont augmenté dans le sous-secteur du commerce (+2,4%).

**Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## Annexe

**Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au premier trimestre 2024**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 - 2023	T1 - 2024	Evolution (%) T1-24/ T1-23
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>107 999</b>	<b>98 374</b>	<b>-8,9</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 505	4 735	5,1
ACTIVITES DE FABRICATION	97 966	87 664	-10,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 388	3 499	3,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 140	2 476	15,7
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>25 542</b>	<b>29 477</b>	<b>15,4</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>53 819</b>	<b>57 207</b>	<b>6,3</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>145 960</b>	<b>153 045</b>	<b>4,9</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 639	16 084	2,8
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	12 505,5	13 456,5	7,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 027	7 580	7,9
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	57 877	56 391	-2,6
ACTIVITES IMMOBILIERES	902	946	4,9
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 917	1 931	0,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	34 823	40 920	17,5
ENSEIGNEMENT	7 631	7 853	2,9
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 858	3 907	1,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 275	1 386	8,7
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 505	2 614	4,4
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>333 321</b>	<b>338 125</b>	<b>1,4</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au premier trimestre 2024**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2024		
	Permanents	Non permanents	Total
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>77,2</b>	<b>22,8</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	66,8	33,2	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	76,2	23,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,3	0,7	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>71,0</b>	<b>29,0</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>78,7</b>	<b>21,3</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>80,7</b>	<b>19,3</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	91,6	8,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	92,0	8,0	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	72,2	27,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	98,8	1,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	83,7	16,3	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	96,7	3,3	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	54,2	45,8	100,0
ENSEIGNEMENT	54,3	45,7	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	81,6	18,4	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	74,0	26,0	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	70,3	29,7	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>78,5</b>	<b>21,5</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

**Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2024				Total
	cadre	tech	tech ag.	ouvrier	
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>4,6</b>	<b>9,5</b>	<b>30,1</b>	<b>55,8</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,9	10,6	36,5	46,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,7	9,5	27,5	58,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,2	12,1	61,5	23,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>4,1</b>	<b>5,0</b>	<b>22,3</b>	<b>68,6</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>7,2</b>	<b>7,6</b>	<b>38,3</b>	<b>46,9</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>9,6</b>	<b>8,2</b>	<b>42,4</b>	<b>39,8</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	7,9	24,8	40,9	26,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	3,0	5,5	38,5	53,1	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	35,5	36,2	20,5	7,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,5	1,1	62,1	26,4	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	8,3	8,3	16,7	66,7	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	20,1	30,5	18,5	30,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,4	4,9	12,8	77,8	100,0
ENSEIGNEMENT	12,6	17,4	34,1	35,9	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	10,2	19,9	29,0	41,0	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	23,0	8,7	13,2	55,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,7	0,0	3,2	96,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>7,3</b>	<b>8,2</b>	<b>36,6</b>	<b>47,9</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au premier trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2024		
	Homme	Femme	Total
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>86,3</b>	<b>13,7</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,3	12,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	86,9	13,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,3	22,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,5	17,5	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>89,6</b>	<b>10,4</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>80,2</b>	<b>19,8</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>61,5</b>	<b>38,5</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,4	23,6	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	62,0	38,0	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	66,1	33,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,2	44,8	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	58,3	41,7	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	55,8	44,2	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,4	30,6	100,0
ENSEIGNEMENT	52,7	47,3	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,4	47,6	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,3	29,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	54,8	45,2	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>74,0</b>	<b>26,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

**Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1- 2023	T1- 2024	Evolution (%) T1-24/ T1-23
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>108 132</b>	<b>124 866</b>	<b>15,5</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	13 277	16 428	23,7
ACTIVITES DE FABRICATION	74 898	87 225	16,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	15 583	15 675	0,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	4 374	5 538	26,6
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>18 016</b>	<b>24 109</b>	<b>33,8</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>51 186</b>	<b>52 357</b>	<b>2,3</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>170 011</b>	<b>177 175</b>	<b>4,2</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	19 183	21 528	12,2
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	6 713	7 485	11,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	19 940	21 647	8,6
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	72 127	71 560	-0,8
ACTIVITES IMMOBILIERES	750	656	-12,5
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	16 206	18 628	14,9
ENSEIGNEMENT	2 627	2 946	12,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 436	1 370	-4,6
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 822	2 129	16,9
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	835	853	2,2
<b>Rémunération globale</b>	<b>347 345</b>	<b>378 507</b>	<b>9,0</b>

**Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC****Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au premier trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2024		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>92,6</b>	<b>7,4</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	86,6	13,4	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	92,5	7,5	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	96,4	3,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>75,3</b>	<b>24,7</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>92,3</b>	<b>7,7</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>94,1</b>	<b>5,9</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	96,9	3,1	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,1	5,9	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	92,8	7,2	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	98,8	1,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	91,0	9,0	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	97,6	2,4	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	74,3	25,7	100,0
ENSEIGNEMENT	65,8	34,2	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	88,3	11,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,0	5,0	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,4	9,6	100,0
<b>Rémunération globale</b>	<b>92,2</b>	<b>7,8</b>	<b>100,0</b>

**Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC**

**Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2024				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>16,5</b>	<b>17,2</b>	<b>38,0</b>	<b>28,2</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	23,0	18,7	36,3	22,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	18,0	17,6	34,3	30,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,5	15,3	53,5	24,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,1	13,9	54,1	26,9	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>24,1</b>	<b>16,0</b>	<b>27,3</b>	<b>32,6</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>35,2</b>	<b>15,1</b>	<b>28,1</b>	<b>21,6</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>31,3</b>	<b>15,1</b>	<b>37,5</b>	<b>16,0</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	28,6	25,2	32,4	13,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13,7	8,5	37,1	40,8	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	56,5	36,2	5,6	1,7	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,7	1,3	62,0	11,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	7,2	26,1	21,4	45,4	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	42,6	31,2	13,6	12,6	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	14,2	11,4	21,8	52,5	100,0
ENSEIGNEMENT	25,8	23,9	33,3	17,1	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	31,1	12,0	29,3	27,6	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	50,7	12,7	14,6	22,0	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	7,2	0,0	6,3	86,5	100,0
<b>Rémunération globale</b>	<b>26,6</b>	<b>15,9</b>	<b>35,8</b>	<b>21,7</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

**Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au premier trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2024		
	Homme	Femme	Ensemble
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>82,7</b>	<b>17,3</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,5	11,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	82,4	17,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	79,7	20,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	80,3	19,7	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>84,3</b>	<b>15,7</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>76,1</b>	<b>23,9</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>62,2</b>	<b>37,8</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	73,6	26,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	70,9	29,1	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	62,5	37,5	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,0	41,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	51,0	49,0	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	52,3	47,7	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	76,8	23,2	100,0
ENSEIGNEMENT	55,0	45,0	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,9	48,1	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	71,0	29,0	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	63,7	36,3	100,0
<b>Rémunération globale</b>	<b>72,0</b>	<b>28,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités**

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 - 2023	T1- 2024	Evolution (%) T1-2024/T1-2023
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>41,3</b>	<b>40,6</b>	<b>-1,5</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES DE FABRICATION	40,6	40,2	-0,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	44,5	42,4	-4,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>40,9</b>	<b>40,8</b>	<b>-0,1</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>42,4</b>	<b>43,4</b>	<b>2,4</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>41,6</b>	<b>40,7</b>	<b>-2,2</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	-0,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	44,2	43,9	-0,7
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,1	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	43,1	42,8	-0,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,4	40,0	-1,1
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	38,3	39,0	1,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	42,0	39,5	-5,9
ENSEIGNEMENT	32,7	31,2	-4,4
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,3	51,1	-2,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	44,3	40,0	-9,7
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,1	40,1	0,0
<b>Heure hebdomadaire moyenne</b>	<b>41,5</b>	<b>41,4</b>	<b>-0,3</b>

**Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC**

### **Champ couvert**

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

### **Modalité de calcul des indicateurs**

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'emploies de l'entreprise par leurs effectifs.

### **Diffusion**

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD ([www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)).

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Ndoffène DIOUF, Manga NDIAYE, Mansour Laye Thiaw, Thierno Birahim NIANG et Moussa SALL**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion: **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**